



# WISEZ HAUT! VOIR GRAND!

## L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes : un portrait de la Ville de Chapais



Présenté au  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques  
Dans le cadre du  
BAPE

Mai 2021

# Table des matières

Mise en contexte.....	1
Contexte historique .....	1
Situation financière de la Ville de Chapais .....	2
Vers la relance économique de Chapais.....	2
Portrait de la gestion des résidus à Chapais.....	4
Description géographique de Chapais.....	4
Fermeture d'anciens sites.....	5
Lieu d'enfouissement sanitaire .....	5
Dépôt d'enfouissement des matériaux secs .....	6
Coûts liés à la fermeture du LES et du DMS .....	6
Répartition des responsabilités en termes de gestion .....	6
Localisation des organismes et entreprise oeuvrant en GMR.....	7
Dépôt brique, béton et asphalte .....	7
Écocentre.....	8
Matières résiduelles et recyclables .....	8
Inventaire des matières résiduelles générées .....	8
Coûts liés à la collecte et traitement des matières résiduelles et recyclables....	9
Enjeux vécus par la municipalité .....	11
Bois de construction .....	11
Résidus de béton, brique et asphalte .....	12
Terre contaminée .....	12
Collecte de matières résiduelles .....	12
LET et LEET.....	13
Compostage .....	13
Solutions potentielles.....	14
Aide financière .....	14
Aide technique .....	14
Loi et Règlements .....	14
Conclusion.....	15
Bibliographie .....	16

# Mise en contexte

## Contexte historique

Chapais est une ville minière située dans le Nord-du-Québec, le long de la route régionale 113 reliant le Saguenay-Lac-Saint-Jean à l'Abitibi-Témiscamingue. Fondée en 1955, selon les dispositions de la *Loi sur les mines*, et érigée en Municipalité en 1960, Chapais s'est bâtie en raison de la présence d'une entreprise: la mine Opémiska. Les opérations de la mine et l'ouverture d'une scierie au début des années 1970, située à proximité de la ville (aujourd'hui Barrette-Chapais), portent la population à près de 3 500 personnes dans les années 1980.

La fermeture de la mine Opémiska en 1991 a généré une décroissance démographique importante et rapide. Entre 1991 et 2006, près du tiers de la population de Chapais a quitté la municipalité, passant de 3 500 à 1 600 habitants. Ce qui a eu comme répercussions la fermeture de commerces et la dévitalisation urbaine. Durant cette période, les infrastructures municipales, prévues pour 3 500 habitants, mais désormais financées par une population de 1 600 habitants, subissent un manque d'entretien et se détériorent.



Figure 1 : Vue aérienne de la Ville de Chapais, 2020.

## **Situation financière de la Ville de Chapais**

La situation financière de la Ville de Chapais est précaire. Elle possède un indice d'effort fiscal de 297 ainsi qu'un indice des charges nettes par 100 \$ de Richesse foncière uniformisée (RFU) de 337 (Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, 2021). Pour ces indices, un nombre supérieur à 100 dévoile une situation défavorable. Ainsi, plus l'indice est élevé, plus important est le fardeau fiscal des citoyens. En 2020, le taux de l'endettement total net à long terme de la Ville par 100 \$ de RFU s'est établi à 2,74 \$ comparativement à des taux moyens de 1,75 \$ pour les organismes municipaux de notre région administrative et 1,17 \$ pour notre classe de population (Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, 2021).

Annuellement, les revenus de fonctionnement de la Ville s'établissent aux alentours de 5 M\$. Plus de 40 % des revenus de la Municipalité proviennent des taxes foncières, et la balance provient de sources autres, telle la péréquation, les tenants lieux de taxe, les redevances minières et autres fonds dont la reconduction est incertaine.

Depuis plusieurs années, la Ville de Chapais doit assumer d'importants investissements relatifs à la conformité environnementale, soit pour réaliser la fermeture de sites faisant l'objet de non-conformité environnementale, pour se conformer aux nouvelles exigences gouvernementales et pour réhabiliter des infrastructures municipales. Ces projets obligatoires constituent annuellement plus de 60 % du budget total d'immobilisation de la Ville, ce qui réduit considérablement le budget lié au développement économique.

## **Vers la relance économique de Chapais**

En 2013, la Ville de Chapais a adopté une planification stratégique (PS) *Chapais 2023 : tournée vers l'avenir*, ayant comme vision « un milieu de vie passionnant et prospère comptant plus de 3 000 personnes fières et engagées dans la communauté » et orientant ses actions sur quatre axes de développement, soit le développement économique et la croissance démographique, l'attractivité milieu de vie, le dynamisme communautaire et l'optimisation des opérations municipales, incluant la modernisation des infrastructures.

En 2017, la Ville adopte son Plan de diversification économique (PDE) 2017-2021, élaboré avec le soutien de la Société du Plan Nord et d'un comité interministériel, ayant pour objectifs l'émergence de projets économiques porteurs et l'établissement de nouvelles entreprises, la croissance des entreprises locales, le développement et l'attractivité du territoire, puis l'attraction de nouveaux

arrivants. Nous vivons actuellement une croissance économique qui sera accentuée d'ici les prochaines années.

La division du développement stratégique de la Ville mandate l'organisme mandataire de la Ville, la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC) pour réaliser les actions découlant du PS et du PDE.

Les efforts liés à la mise en œuvre du PDE portent fruit et nous assistons actuellement à un essor économique de Chapais, basé sur l'expansion d'entreprises locales et sur la concrétisation de projets économiques porteurs et novateurs, basés sur une dynamique de symbiose industrielle.

La présente démarche s'inscrit dans le cadre du PS et du PDE, dans les volets d'optimisation que vise la Municipalité. Le mémoire souhaite apporter des pistes de réflexion au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) dans la réflexion entourant la gestion des résidus ultimes en milieu nordique.

# Portrait de la gestion des résidus à Chapais

## Description géographique de Chapais

Située sur le territoire de la Baie-James dans la région administrative du Nord-du-Québec, Chapais est une ancienne ville minière géographiquement isolée des communautés avoisinantes. Elle est située au sud-est de la région du Nord-du-Québec, juste au-dessous du 50<sup>e</sup> parallèle. Elle est enclavée à l'intérieur du territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ).

Le GREIBJ, qui a remplacé en 2014 la Municipalité de la Baie-James, a été institué afin de mettre en œuvre l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James intervenue entre les Cris d'Eeyou Istchee et le gouvernement du Québec. Le GREIBJ, qui est gouverné par un comité paritaire composé de représentants cris et jamésiens, a la possibilité de déclarer sa compétence à titre de municipalité régionale de comté (MRC). Cependant, il n'est pas impliqué dans les opérations de gestion des matières résiduelles, contrairement à la majorité des MRC du Québec. Ce qui fait en sorte que les Villes et Localités jamésiennes doivent gérer de façon complète et individuelle leurs matières résiduelles.



Figure 2 : Localisation de Chapais dans la région Nord-du-Québec.

### Quelques données sur Chapais...

- Nombre d'habitants: 1609 (Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, 2021)
- Superficie totale de la municipalité : 63,71 km<sup>2</sup> (Statistique Canada, 2012)

- La Ville de Chapais est située à une distance de 33 km de la communauté crie d'Oujé-Bougoumou, de 44 km de la ville de Chibougamau, de 93 km de la communauté crie de Waswanipi et de 213 km de la ville de Lebel-sur-Quévillon.
- Le secteur de collecte des matières résiduelles par la Ville de Chapais inclue les secteurs de villégiature du GREIBJ suivants : lac Opémiska, lac Cavan, lac David, lac Dulieux, lac Buckell et Baie Demers et une portion de la Baie Queylus.



Figure 3 : Localisation de Chapais et des lieux de collectes.

## Fermeture d'anciens sites de disposition des matières résiduelles à Chapais

### Lieu d'enfouissement sanitaire

L'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) situé sur le territoire de la Ville de Chapais (plus précisément dans le secteur de l'ancienne mine de Chapais) a été en exploitation de 1996 à 2007. En 2007, en raison des coûts d'aménagement et de gestion trop élevés de son LES, la Municipalité a pris la décision de le fermer et d'envoyer ses résidus au lieu d'enfouissement technique (LET) de Chibougamau. Selon le certificat d'autorisation émis par le MELCC en 1996, la Municipalité a débuté la fermeture du site selon les conditions mentionnées au certificat. Depuis 2015, les travaux pour la fermeture du LES sont en cours. Nous sommes rendus à la troisième et dernière phase du projet, qui consiste à construire une plate-forme d'assèchement des boues du bassin de lixiviats attenant au LES. Ces travaux seront réalisés à l'été 2021. Suite à sa fermeture, ce site doit être surveillé pendant 30 ans.

## Dépôt d'enfouissement des matériaux secs

La Ville de Chapais gérait aussi un dépôt d'enfouissement des matériaux secs (DMS), tels que le bois, le béton et l'asphalte, qui était situé sur le chemin du lac Cavan. Ce site a aussi été exploité jusqu'en 2007. Suite à l'octroi d'un avis de non-conformité par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), des procédures de fermeture ont été réalisées, et ce site est fermé depuis 2015.

## Coûts liés à la fermeture du LES et du DMS

Ce passif environnemental a engendré des coûts de fermeture élevés pour la Municipalité. La fermeture de l'ancien dépôt de matériaux secs du Lac Cavan a coûté à la Ville environ 175 000 \$ (2015-2016-2017). Pour les coûts de fermeture de la cellule du LES, la Ville a dépensé 275 000 \$ (2015 à 2020). La fermeture du bassin de lixiviats du LES sera réalisée en 2021, suite à la construction d'une plateforme d'assèchement des boues, qui sera au coût de 178 000 \$. On estime à plus de 770 000 \$ les coûts de fermeture totaux de ces deux sites, qui n'ont pas pu faire l'objet d'aide financière gouvernementale.

## **Répartition des responsabilités en termes de gestion**

<b>Objet de l'entente</b>	<b>Matières visées</b>	<b>Organismes responsables</b>	<b>Municipalités adhérentes</b>
Entente sur l'équité fiscale, la fourniture de services sur la protection incendie, la cueillette et la disposition des ordures (matières résiduelles)	Matières résiduelles	Ville de Chapais	Entente entre la Ville de Chapais et le GREIBJ
Entente intermunicipale Chapais-Chibougamau sur l'élimination des matières résiduelles	Matières résiduelles destinées à l'enfouissement	Villes de Chapais et de Chibougamau	Ville de Chapais et ville de Chibougamau

Cueillette et transport des matières recyclables et non recyclables et traitement des matières recyclables	Matières résiduelles	Recyclage Ungava	Ville de Chapais et les sites du GREIBJ environnant (voir l'entente)
Gestion de l'écocentre	Divers	Écocentre	Ville de Chapais et les sites du GREIBJ environnant (voir l'entente)
Collecte des encombrants	Encombrants	Ville de Chapais	Ville de Chapais

### Localisation des organismes et entreprise œuvrant en GMR

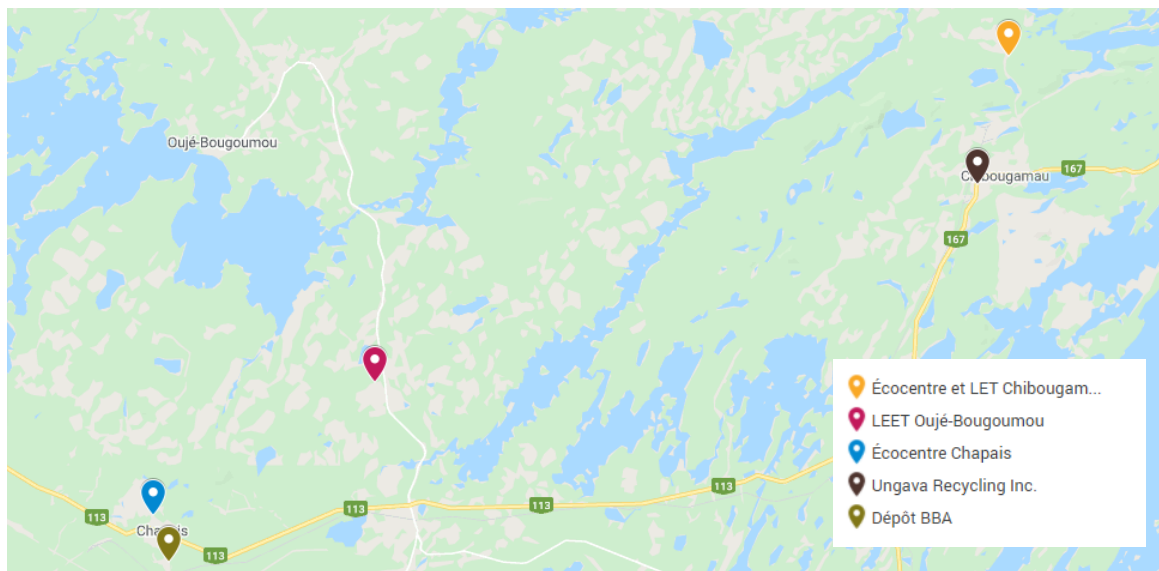


Figure 4 : Localisation des organismes et entreprises œuvrant en GMR, 2021.

### Dépôt brique, béton et asphalte

Actuellement, le bois est acheminé à l'écocentre de Chapais tandis que les autres matériaux secs sont acheminés à notre dépôt de brique, béton et asphalte (BBA), aménagé en 2019. Il y a quelques années, le bois de construction disposé à l'écocentre était acheminé gratuitement à l'usine de cogénération située dans le parc industriel de Chapais. Depuis, les normes ont changé. En 2020, la Ville a dû déboursé plus de 80 000 \$ pour transporter son bois et le disposer à Shawinigan.

En plus des coûts considérables ayant dû être absorbés, ce transport a généré une importante émission de gaz à effet de serre.

### Écocentre

La Ville de Chapais a collaboré à l'aménagement d'un écocentre, puis a mandaté, suite à un processus d'appel d'offres, une entreprise pour la fourniture du site et des équipements et pour la gestion et la valorisation des matières résiduelles. L'écocentre recueille divers matières et objets, tels que le bois, les encombrants métalliques, matériaux de construction, granulats, pneus, produits électroniques, etc.

Advenant le cas où le promoteur privé ne souhaite plus opérer, nous n'aurions plus d'endroit défini pour envoyer les matières résiduelles. Il est aussi à noter que la Ville avait investi dans la construction de l'écocentre lors de son démarrage. Il ne serait probablement pas rentable pour une compagnie privée de prendre en charge la totalité des infrastructures nécessaires à la gestion des matières résiduelles.

### Matières résiduelles et recyclables

Les services de collecte des ordures et de collecte et de traitement des matières résiduelles de Chapais et des zones de villégiature desservies par la Ville sont assumés par une entreprise de Chibougamau, Recyclage Ungava, jusqu'en janvier 2022. Après cette échéance, la poursuite du service est incertaine.

Nos matières résiduelles et recyclables sont envoyées au site d'enfouissement (LET) de la Ville de Chibougamau au coût de 164 \$ / tonne pour 2021, en plus des frais de redevance de 23,75 \$ / tonne. Il est à noter que Chibougamau possède le seul LET du territoire du Nord-du-Québec.

### **Inventaire des matières résiduelles générées**

De 2015 à 2020, les citoyens de Chapais ont généré, en moyenne, 976 tonnes de matières résiduelles et 211 tonnes de matières recyclables par an. Les données

de recyclage de 2015 et de 2020 ne sont pas disponibles. Les données de matières résiduelles de 2016 non plus.

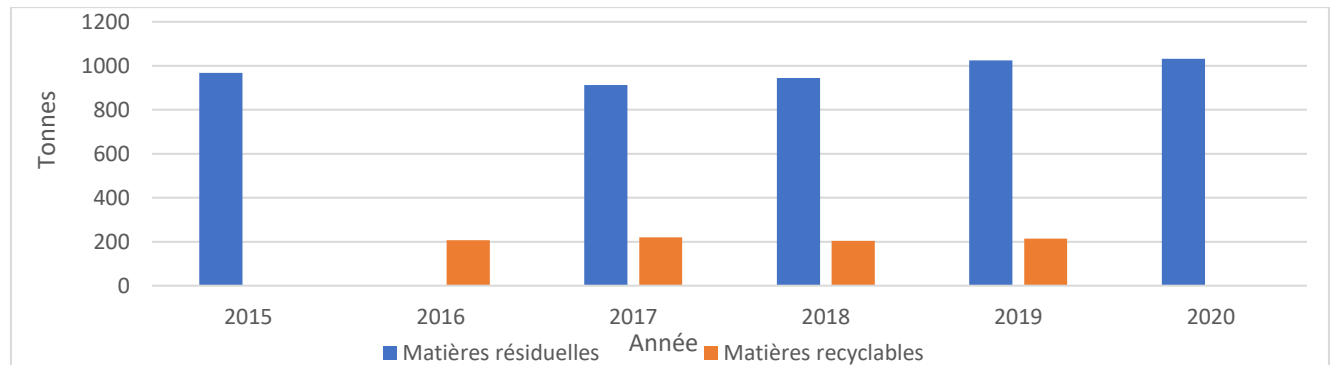


Figure 5 : Matières résiduelles générées à Chapais, 2015 à 2020.

### Coûts liés à la collecte et au traitement des matières résiduelles et recyclables

Les matières recueillies par les collectes sont transportées à Chibougamau, via la route 113 puis la route 167. Les ordures sont enfouies au Lieu d'enfouissement technique (LET) de Chibougamau pour un montant de 164,22 \$ la tonne métrique, plus les frais de redevance de 23,75 \$ la tonne métrique. Les matières recyclables sont triées par Recyclage Ungava puis transportées à la Société VIA, à Lévis, à une distance plus de 560 km.

Avant 2020, le coût de traitement des matières recyclables par la Société VIA était de 15 \$ la tonne métrique. En 2020, considérant la conjoncture du marché volatil, l'entreprise a rouvert la grande majorité des ententes de service afin de revenir à un équilibre budgétaire et maintenir son service à long terme, en augmentant sa tarification à 100 \$ la tonne métrique. Cette augmentation a généré pour la Ville de Chapais une augmentation 18 275 \$ par année.

Avec l'augmentation de la quantité de matières résiduelles générées et l'augmentation des coûts liés à la collecte, le coût pour les contribuables est passé de 462 187 \$ à 560 201 \$ en 5 ans, une augmentation de 21 %.

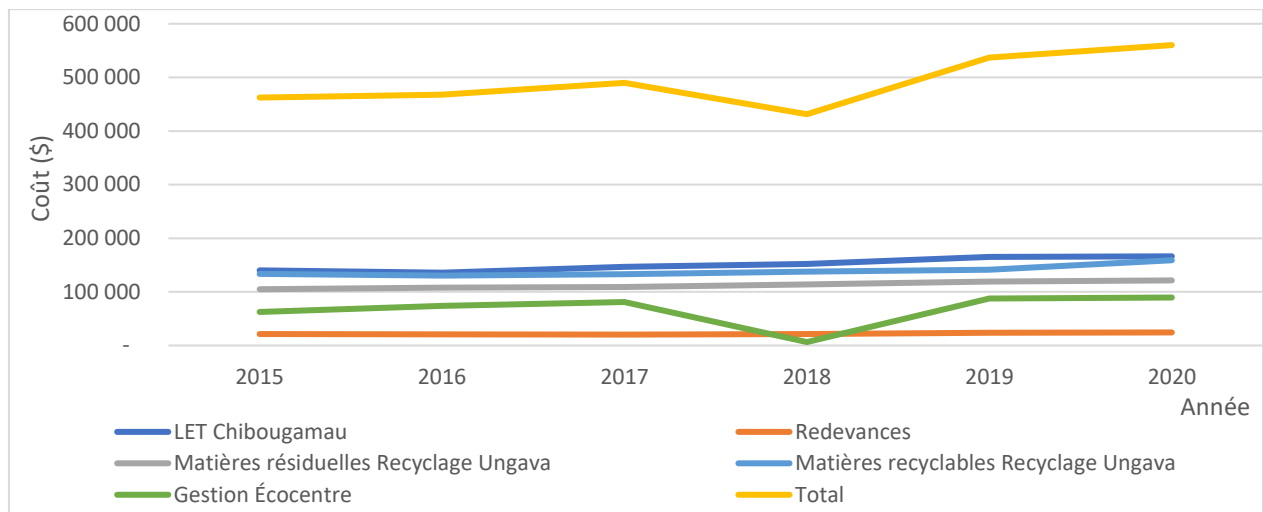


Figure 6 : Coût des opérations de disposition des matières résiduelles, 2015-2020.

Entre 2015 et 2020, les frais annuels relatifs au service d'écocentre ont considérablement augmenté, passant de 62 600 \$ à 89 400 \$, excluant les taxes et les frais de transport et d'enfouissement des matières non valorisables. En 2018, les frais ont été d'un peu plus de 600 \$, cette différence s'explique par le changement de propriétaire. L'ancien propriétaire n'avait pas fait beaucoup de gestion lors de la passation d'entreprise, ce qui a diminué nos coûts pour 2018.

# Enjeux vécus par la municipalité

## Bois de construction

La disposition du bois de construction est un enjeu majeur pour la Ville de Chapais, tout comme pour les autres communautés jamésiennes. Les Villes de Chapais et de Chibougamau se sont d'ailleurs rencontrées afin de trouver une solution commune pour disposer de leur bois CRD, qui de façon combinée correspond à environ 520 tonnes de bois à brûler par an.

Auparavant, nous faisons brûler notre bois de CRD à l'usine de cogénération Chapais-Énergie, située sur le territoire de Chapais. Cela n'est plus envisageable aujourd'hui liées aux nouvelles normes environnementales, issues de la section 5 du Règlement assainissement de l'atmosphère (RAA). Cette option de disposition a été analysée par les deux Villes, et a été abandonnée en raison des contraintes importantes du RAA, qui exigent annuellement la réalisation de « tests chaudières », qui sont en fait des études atmosphériques. Ces tests seulement engendreraient des dépenses de 50 000 \$ par an à la Ville, en plus des frais de modification du certificat d'autorisation de Chapais-Énergie et autres demandes d'autorisation. Une autre contrainte majeure au brûlage de bois à l'usine de cogénération est la disposition de la cendre rejetée durant la période de brûlage du bois CRD, estimée à un mois. De plus, l'entreposage de la cendre crée un problème additionnel, puisque les cendres contenant le bois CRD brûlé ne peuvent pas être entreposées au même endroit que la cendre de l'entreprise.

La seule option trouvée par la Ville de Chapais pour disposer de son bois CRD est la suivante : le traiter mécaniquement (déchiquetage) afin de le faire transporter au sud de la province (Shawinigan) pour se faire incinérer. Cette solution, la seule à ce jour autorisée par le MELCC, est extrêmement onéreuse, et est un non-sens en terme environnemental.

Des solutions alternatives à l'incinération ont été évaluées au préalable, comme en faire des matériaux de recouvrement de cellules dans les sites d'enfouissement, toutefois les villes où se retrouvent ces sites d'enfouissement génèrent elles-mêmes plus ce qui est nécessaire pour faire du recouvrement de cellules et ne peuvent donc recevoir nos matériaux. Les moyens de valoriser le bois CRD issu des communautés nordiques éloignées sont quasi-inexistants.

La plupart des villes de la province possèdent des installations publiques ou privées, permettant la disposition de matières dans un rayon de 100 km. Contrairement aux communautés nordiques, cela engendre donc une barrière

supplémentaire, vu que les citoyens doivent payer afin que leurs déchets soient transportés à plus de 750 km de la municipalité.

### **Résidus de béton, brique et asphalte**

Depuis plusieurs années maintenant, la Ville de Chapais doit traiter (broyage) et stocker les résidus de brique, de béton et d'asphalte usagés. Il est permis de le stocker douze mois, toutefois comme il n'y a pas de solution régionale, la Ville accumule des volumes importants pour lesquels il nous est impossible de le recycler.

Le même problème persiste, il faut le transporter hors de la région par transport routier, ce qui constitue ici encore une aberration environnementale en raison de la production de GES lié au transport et pour lequel les ressources monétaires dépassent la capacité de payer des citoyens.

### **Terre contaminée**

La disposition de la terre contaminée est également un enjeu. Nous n'avons pas de site de dépôt temporaire pendant le temps que prennent les analyses de laboratoire sur le taux de concentration en produits pétroliers C10-C50. C'est un prérequis pour pouvoir sélectionner le bon site et pour que ce site sélectionné puisse accepter nos sols contaminés.

De plus, nous n'avons pas de site de disposition dans la région. Chibougamau en possède un, mais il existe un problème d'exploitation du site (fermé) et les terres de type C au niveau de la contamination ou supérieur ne sont pas acceptées. Il s'agit là encore d'un enjeu de distance afin de faire transiter nos sols sur des centaines de kilomètres vers le Sud afin de s'en départir.

### **Collecte de matières résiduelles**

La Ville de Chibougamau a décidé, sans nous avertir, au début de janvier 2021, de cesser d'octroyer le mandat de collecte à l'entreprise Recyclage Ungava, afin de prendre le mandat de collecte à l'interne. La Ville de Chapais n'a pas été consultée lors de cette démarche. Notre contrat de collecte avec Recyclage Ungava devait se terminer cet été, et a été prolongé jusqu'en janvier 2021. Rien ne garantit que cette entreprise acceptera de continuer la collecte pour notre petite municipalité, pour les années à venir.

Les coûts d'enfouissement pour la Ville de Chibougamau sont d'environ 170 \$ / tonne. Ce taux très élevé s'explique par l'éloignement de notre région qui fait en sorte qu'il nous coûte beaucoup plus cher pour effectuer les travaux

d'agrandissement, de fermeture et de réfection du LET par rapport aux autres régions plus au Sud. La quantité annuelle d'ordures à enfouir très faible, soit environ 6 300 tonnes, et ce, grâce à l'entente intermunicipale entre nos deux municipalités.

À une quinzaine de kilomètres de Chapais se trouve le LEET de la communauté crie d'Oujé-Bougoumou, qui n'est toutefois pas régi par les normes imposées aux municipalités québécoises. Il n'est donc pas possible de prévoir une entente avec les communautés autochtones environnantes, puisqu'ils ne sont pas assujettis aux mêmes obligations environnementales que les Jamésiens concernant l'enfouissement de leurs matières résiduelles.

### **LET et LEET**

En vertu du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2, a.31, 31.69, 64.1, 70, 115.27, 115.34, 124.0.1 et 124.1)*, Chapais n'est pas autorisée à éliminer ses matières résiduelles dans un lieu d'enfouissement en tranchée (LEET), bien que cette méthode soit acceptée partout en milieu nordique.

En effet, la Ville de Chapais et celle de Chibougamau sont exclues des territoires de la Baie-James pouvant avoir un LEET. Nos municipalités ont été exclues des territoires y ayant droit, compte tenu de la population de nos municipalités, de la proximité entre nos deux villes et de notre possibilité de regroupement (Développement durable, Environnement, Faune et Parcs, 2012).

### **Compostage**

L'obligation de faire du compost pour la Ville sera probablement un investissement déficitaire. En effet, nous sommes obligés de nous conformer d'ici 2025. Étant donné les coûts d'enfouissement élevés et par l'obligation de faire du compost, cela réduira la quantité d'ordures, et par le fait même, augmentera le prix à la tonne de l'enfouissement. La Ville de Chibougamau songe même à transporter ses ordures vers un autre LET (Jobin, 2021). Le LET le plus proche est celui d'Hébertville à environ 650 km aller-retour. Dans un avenir plus ou moins proche, il est possible que les coûts d'élimination des ordures dans le LET dépassent ceux du transport.

Pour Chapais, cela rendrait les opérations de collectes de déchet encore plus déficientes et créerait une pression financière additionnelle sur la population et la municipalité.

# Solutions potentielles

## Aide financière

Nous dénonçons le manque de leadership des instances régionales, l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) et le GREIBJ, qui n'ont pas pris en charge la gestion des matières résiduelles à l'échelle régionale.

Les exigences liées à la mise en place et au respect des normes sont un frein financier au développement d'infrastructures et des services. La création d'un programme de soutien financier serait intéressante afin d'aider les communautés nordiques à se conformer aux normes élevées. Par exemple, l'aide financière pourrait servir à : la construction d'infrastructure, la planification, la réalisation d'études, l'embauche de ressources spécialisées, etc. Une des solutions réside peut-être dans la création d'une régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles.

## Aide technique

Nous croyons qu'un programme de soutien technique pourrait être créé afin que les petites municipalités puissent obtenir de l'aide spécialisée. Par exemple, le MELCC pourrait embaucher des chargés de projet dans la région et assumer un rôle de coordonnateur régional. Cela permettrait de trouver des solutions innovantes, durables, adaptées et à l'échelle de nos communautés. Le ministère pourrait prendre en charge les dossiers de développement d'infrastructures permettant de traiter, recycler, valoriser ou enfouir les matériaux générés dans la région. Des solutions locales doivent être permises et mises en place par le MELCC, ces solutions doivent permettre aux petites communautés nordiques et isolées de se développer de façon durable au même titre que les grandes villes.

## Loi et Règlements

Il serait intéressant que les passages de la Loi prennent en considération les réalités locales de développement. Nous recommandons de revoir le passage de la Loi obligeant Chapais à se départir de ses matières dans un LET. Cela n'est pas adapté à notre communauté de 1600 habitants. Il semble farfelu que Chapais, situé à quelques kilomètres d'Oujé-Bougoumou, ne puisse avoir un LEET, mais que cette communauté le puisse, tout comme les autres municipalités jamésiennes de Lebel-sur-Quévillon et Matagami.

## Conclusion

La firme Chamard, spécialisée en développement de stratégies environnementales, a été embauchée par la Ville de Chapais, au printemps 2021, afin de trouver les meilleures stratégies de gestion de nos matières résiduelles. À l'automne 2021, la Ville devrait obtenir le rapport, qui fera état des meilleures pratiques possible en matière de GMR.

Malgré tout, des problématiques persistent. Il est important de tenir compte de la réalité des villes de la province, afin de ne pas pénaliser le développement durable, autant environnemental, social, qu'économique, de ces dernières.

Malgré les difficultés liées à la mise en place de mesures, des solutions sont envisageables pour assurer une bonne gestion des matières résiduelles et assurer un développement durable compréhensible des enjeux locaux vécus.

### **Pour information :**

Mme Stéphanie Houde

Adjointe au développement stratégique

Corporation de développement économique de Chapais

Téléphone : 418 745-2511, poste 30230

Courriel : [shoude@villedechapis.com](mailto:shoude@villedechapis.com)

## Bibliographie

- Développement durable, Environnement, Faune et Parcs. (2012, novembre). *Guide d'application du Règlement sur L'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) (c.Q-2,r.19)*. Récupéré sur <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/reglement/Guide-application-REIMR.pdf> (consulté le 4 mai 2021)
- Jobin, P.-L. (2021, mai 04). BAPE résidus utlimes Chibougamau. (S. Houde, Intervieweur)
- Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation. (2021, janvier 21). *Profil financier. Édition 2020. Chapais*. Récupéré sur [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/finances\\_indicateurs\\_fiscalite/information\\_financiere/profil\\_financier/2020/PF202099020.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/finances_indicateurs_fiscalite/information_financiere/profil_financier/2020/PF202099020.pdf) (consulté le 10 mai 2021)
- Statistique Canada. (2012). *Chapais, Québec (Code 2499020) et Canada (Code 01) (tableau)*. *Profil du recensement, Recensement de 2011*. Récupéré sur Statistique Canada: <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 15 avril 2021).